

COMMUNE DE MANHAY

AVIS

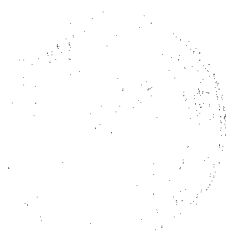
Il est porté à la connaissance des Administrés que la redevance sur la location du compteur d'eau et sur la consommation d'eau de la distribution publique conformément à la structure tarifaire fixée par le Code de l'Eau, adoptée par le Conseil communal en séance du 18 octobre 2022, a été approuvée par arrêté ministériel le 18 novembre 2022 et notifiée le 21 novembre 2022.

Le texte intégral de cette redevance peut être consulté à l'Administration communale, Voie de la Libération n°4 à 6960 MANHAY, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Manhay, le 23 novembre 2022.

Par le Collège :

La Directrice générale,
S. MOHY



Le Bourgmestre,
G. HUET